



Besançon, le 4 décembre 2018

POLLUTION DES EAUX PAR LES PESTICIDES

L'État précise la collecte des données

Suite à la parution de deux articles dans Le Bien Public du 29 novembre dernier relatifs à la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, les services de l'État souhaitent apporter les précisions ci-dessous :

Les articles du Bien Public se fondent sur le site **data-pesticides.fr** pour établir un état de la pollution des eaux souterraines par les pesticides. Ce site, lauréat d'un concours organisé par le ministère en charge de l'Environnement, utilise des données brutes et officielles, fournies par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Ces données ont été gérées et agrégées de façon erronée par les créateurs du site. Les seuils utilisés ne correspondent pas à ceux usuellement utilisés. Ainsi, les valeurs des concentrations cumulées indiquées sont souvent cinq fois plus élevées que les valeurs réelles, du fait de la méthode utilisée.

Au regard des enjeux en termes de santé publique et d'environnement, les données utilisées pour décrire la présence de pesticides dans les eaux, doivent être fiables, et les seuils pour qualifier les niveaux de présence dans le milieu conformes aux normes environnementales ou sanitaires. Or, ce site ne semble pas donner toutes garanties en la matière.

Les données fiables et disponibles sont les suivantes :

- en ce qui concerne la description des milieux aquatiques (eaux superficielles ou souterraines), les données sont collectées par les Agences de l'Eau. La Côte-d'Or est concernée par les 3 grands bassins hydrographiques (Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie). Il n'est donc pas facile d'avoir une vision départementale sur la présence de pesticides dans les milieux aquatiques. En effet, par exemple, seule l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée a développé une application permettant d'avoir accès facilement et de manière actualisée à ces données (<http://sierm.eaurmc.fr/qualiteeaux/qualite-eau/index.html>). Elle ne couvre dans tous les cas qu'une part du département ;

- en ce qui concerne la qualité des eaux utilisées pour l'alimentation en eau potable, c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui dispose des données fiables, à la fois sur la qualité de l'eau prélevée dans le milieu et sur la qualité de l'eau distribuée au robinet de l'utilisateur du service public d'alimentation en eau potable.

La DREAL de Bourgogne-Franche-Comté a pris l'attache du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire pour que les données figurant sur le site (<https://www.data-pesticides.fr/>) soient corrigées en liaison avec les Agences de l'Eau et l'ARS.

Contact presse :

DREAL - Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79

patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr